



ARRETE

RW/ASM/AG/2021/N° 226

-Interdiction de stationnement, place Saint-Maurice, impasse Baumé et sur le parking de l'allée des soupirs – Foire médiévale de Senlis, 25 et 26 septembre 2021

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° 121 en date du 9 juillet 2020, reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Daniel GUEDRAS,

CONSIDERANT le bon déroulement de la Foire Médiévale de Senlis, il est nécessaire d'interdire le **stationnement place Saint-Maurice, impasse Baumé et sur le parking de l'allée des soupirs du vendredi 24 septembre 2021 à 14h jusqu'au dimanche 26 septembre 2021 à 20h.**

ARRETONS

Article 1 : - - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant **place Saint-Maurice, impasse Baumé et sur le parking de l'allée des soupirs, du vendredi 24 septembre 2021 à 14h jusqu'au dimanche 26 septembre 2021 à 20h.**

Article 2 : - Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

Article 6 : - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de SENLIS
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SENLIS

Et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le - 8 SEP. 2021



Pour le Maire
Et par délégation

Daniel GUEDRAS

4ème Adjoint délégué cadre de vie,
travaux, voiries, réseau, transport, accessibilité, énergie et
cérémonies patriotiques.